

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2017-400

PREFECTURE DE PARIS

PUBLIÉ LE 9 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

# **Caisse Nationale des Allocations Familiales**

75-2017-10-20-018 - Décision portant délégation de signature Arnaud Dissoubray (2	
pages)	Page 3
75-2017-10-20-019 - Décision portant délégation de signature Nicolas Beaufrere (2 pages)	Page 6
75-2017-10-20-020 - Décision portant délégation de signature Pascal Menghini (2 pages)	Page 9
75-2017-10-20-021 - Décision portant délégation de signature Philippe TASSARA (2	
pages)	Page 12

75-2017-10-20-018

Décision portant délégation de signature Arnaud Dissoubray



Tél.: 01 45 65 52 52 Fax: 01 45 65 53 65

# Décision du 20 octobre 2017 portant délégation de signature

# LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf);
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf;

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud Dissoubray technicien logistique et maintenance au service courrier, maintenance et gestion des biens à la direction du cadre de travail et de l'animation locale au secrétariat général de l'Etablissement public pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatiques ou hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

# Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

## Article 3

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

# Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le, 20 octobre 2017

Le technicien logistique et maintenance Service courrier, maintenance et gestion des biens Direction du cadre de travail et de l'animation locale Arnaud Dissoubray SIGNÉ

Le Directeur Daniel LENOIR SIGNÉ

5

75-2017-10-20-019

Décision portant délégation de signature Nicolas Beaufrere



Tél.: 01 45 65 52 52 Fax: 01 45 65 53 65

# Décision du 20 octobre 2017 portant délégation de signature

# LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf);
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf;

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas Beaufrere technicien logistique et maintenance au service courrier, maintenance et gestion des biens à la direction du cadre de travail et de l'animation locale au secrétariat général de l'Etablissement public pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatiques ou hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

## Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

# Article 3

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le, 20 octobre 2017

Le technicien logistique et maintenance Service courrier maintenance et gestion des biens Direction du cadre de travail et de l'animation locale Nicola Beaufrere SIGNÉ Le Directeur Daniel LENOIR SIGNÉ

75-2017-10-20-020

Décision portant délégation de signature Pascal Menghini



Tél.: 01 45 65 52 52 Fax: 01 45 65 53 65

# Décision du 20 octobre 2017 portant délégation de signature

# LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf) ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 :
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf;

Délégation est donnée à Monsieur Pascal Menghini technicien logistique et maintenance au service courrier, maintenance et gestion des biens à la direction du cadre de travail et de l'animation locale au secrétariat général de l'Etablissement public pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatiques ou hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

## Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

## **Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

## Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le, 20 octobre 2017

Le technicien logistique et de maintenance Service courrier, maintenance et gestion des biens Direction du cadre de travail et de l'animation locale Pascal Menghini Le Directeur Daniel LENOIR SIGNÉ

SIGNÉ

75-2017-10-20-021

# Décision portant délégation de signature Philippe TASSARA



Tél.: 01 45 65 52 52 Fax: 01 45 65 53 65

# Décision du 20 octobre 2017 portant délégation de signature

# LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment ses articles L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 224-1 et suivants (en particulier l'article R. 224-7), R. 226-1 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles (Casf);
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;
- Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 2 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir, en qualité de Directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales (JO du 6 septembre 2013);
- Vu la décision du 21 décembre 2016 portant règlement d'organisation de la Cnaf;

Délégation est donnée à Monsieur Philippe TASSARA responsable du service courrier, maintenance et gestion des biens à la direction du cadre de travail et de l'animation locale au secrétariat général de l'Etablissement public pour signer dans le cadre de la gestion de l'établissement public :

- les formulaires de remise et de restitution de matériels hors informatiques ou hors téléphonie ;
- les bons de livraison.

# Article 2

La délégation objet de la présente décision est accordée à l'exclusion expresse de toute situation présentant un conflit d'intérêt pour le délégataire.

## **Article 3**

La secrétaire générale et l'agent comptable sont chargés chacun pour ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité ainsi qu'au Recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site internet « www.caf.fr ».

Fait à Paris le, 20 octobre 2017

Le responsable du service courrier, maintenance et gestion des biens Direction du cadre de travail et de l'animation locale Philippe Tassara Le Directeur Daniel LENOIR SIGNÉ

SIGNÉ